INFOS PRATIQUES APPRENTISSAGE RENTREE 2023-2024

TARIF INTERNAT/ DEMI-PENSION PAR SEMAINE DE COURS AU CFPPA

Pour information, ces tarifs peuvent varier sensiblement (révision au Conseil d'Administration en Juin de chaque année).

TARIF INTERNAT(*)	TARIF DEMI-PENSION(*)
90.10 EUROS (pas d'internat proposé pour la formation CS Arboriste Elagueur)	26,50 EUROS

*(*) Si vous faîtes votre apprentissage dans le **secteur privé,** une aide des opcos (financeurs de la formation) pour la restauration et l'hébergement au centre est versée directement au centre de formation et viendra en déduction de votre facture.*

IMPORTANT	Tout **changement de régime** devra faire l'objet d'un **courrier avant la fin de chaque trimestre et n'interviendra qu'au trimestre suivant**. **Seules les absences justifiées par un arrêt de travail** pourront faire l'objet d'une **réduction de forfait**. Les repas doivent être pris au self du Lycée ou à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement. **Interdiction de manger dans le parc, dans les salles de cours, dans les chambres.**
A FOURNIR POUR L'INTERNAT	Les **internes apporteront leurs draps** : - drap housse 90x200, - housse de couette 140x200, - taie d'oreiller 65x65). **Nous fournissons les alèzes, les couettes et les oreillers**

HEBERGEMENTA PROXIMITE -(5 KM)

Le Centre St Hugues de Biviers accueille chaque année des apprentis du cfppa notamment ceux de la formation élagage.
Pour tous renseignements : appeler le 04 76 90 35 97.

EQUIPEMENT PROFESSIONNEL (*):

(*) toute modification des conditions effectués par les « opcos » fera l'objet d'une mise à jour des informations ci-dessous

CLASSES DE CAP - BAC PROFESSIONNEL- BP - CS CONST PAYSAGERE

APPRENTIS EMBAUCHES PAR UNE ENTREPRISE PRIVEE

Ils sont à ce jour éligibles - sous conditions **- à l'achat d'un équipement professionnel** sous réserve que l'avance de frais soit effectuée par le centre de formation **(**la prise en charge est prise par l'opérateur de compétence de l'employeur=opco)
Le centre de formation fera un achat groupé du matériel pour ces apprentis à la rentrée. Dans l'attente de réception de ce matériel, prévoir un équipement de travail minimum - En effet, nous ne maîtrisons pas les délais de livraison du fournisseur.

APPRENTIS EMBAUCHES DANS LE SECTEUR PUBLIC

Une liste de matériel vous sera communiquée par le centre avant l'entrée en formation.

CLASSE DE BTSA

POUR TOUS LES APPRENTIS

Pour le matériel professionnel : cf. liste sur le site de l'établissement

APPRENTIS EMBAUCHES PAR UNE ENTREPRISE PRIVEE

Ils sont à ce jour éligibles - sous conditions **- à l'achat de matériel informatique** sous réserve que l'avance de frais soit effectuée par le centre de formation. **(**la prise en charge est effectuée par l'opérateur de compétence de l'employeur=opco). Des précisions seront données à l'entrée en formation.

APPRENTIS EMBAUCHES DANS LE SECTEUR PUBLIC

Ils ne sont pas éligibles à l'aide du matériel informatique.

CLASSE CS ARBORISTE ELAGUEUR

POUR TOUS LES APPRENTIS

Liste EPI et modalités remises le jour des tests de positionnement - Si besoin, contacter le secrétariat.

FOURNITURES SCOLAIRES

Les listes seront téléchargeables à compter du mois de mai sur le site de l'établissement.

TRANSPORT POUR VENIR AU CFPPA

https://carsisere.auvergnerhonealpes.fr **Contact : 04 26 16 38 38**

.

❶ Depuis la gare de Grenoble : Prendre le **Tram A jusqu'à la place de Verdun**
❷ Place de Verdun : **changement** pour prendre le bus
CROLLES-MEYLAN-GRENOBLE - T80
❸ Arrêt **« CHATEAU RANDON SAINT ISMIER »**

DEBUT DES COURS ET HEURES DE RENTREE (attention ces dates prévisionnelles suceptibles d'être modifiées)

CAPA JARDINIER PAYSAGISTE	
1ère année	le lundi 25/09/2023 à 9 H 30
2ème année	le lundi 04/09/2023 à 9 H 30
CAPA METIER DE L'AGRICULTURE	
1ère année	le jeudi 21/09/2023 à 8 H 00
2ème année	le lundi 18/09/2023 à 9 H 30
BREVET PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS	
1ère année	le lundi 18/09/2023 à 9 H 30
2ème année	le lundi 04/09/2023 à 9 H 30
BREVET PROFESSIONNEL RPLFFP	
1ère année	le jeudi 21/09/2023 à 8 H 00
2ème année	le lundi 18/09/2023 à 9 H 30
BAC PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS	
1ère année	le lundi 25/09/2023 à 9 H 30
2ème année	le lundi 11/09/2023 à 13 H 30
3ème année	le lundi 04/09/2023 à 9 H 30
BTSA AMENAGEMENTS PAYSAGERS	
1ère année	le lundi 18/09/2023 à 9 H 30
2ème année	le lundi 04/09/2023 à 11 H 30
CS ARBORISTE ELAGUEUR	
1ère année	le lundi 02/10/2023 à 9 H 30
CS CONSTRUCTION PAYSAGERE	
1ère année	le lundi 02/10/2023 à 9 H 30

HORAIRES DES COURS :

Ces horaires peuvent varier exceptionnellement - bien consulter le planning de formation

	MATIN	APRES MIDI
Lundi	9 H 30 - 12 H 30	13 H 30 - 17 H 30
Mardi au Jeudi	8 H 00 - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 30
Vendredi	8 H 00 - 12 H 00	PAS DE COURS (sauf exception voir le planning de formation)

RAPPEL

Le statut d'apprenti est un statut de salarié. Les rdv (par exemple médecin, dentiste, banque, etc…) ne sont pas à prendre sur les heures de cours.

CARTE PASS REGION

Carte accordée aux apprentis de 16 à 25 ans par le Conseil Régional - Elle offre aux apprentis plusieurs possibilités de participation financière (cinéma, activités culturelles et sportives, etc..)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

☞**Vous aviez déjà une carte l'année dernière** : vous devez la conserver et contacter notre secrétariat à l'entrée en formation afin que l'on valide votre inscription

☞**Vous n'aviez pas de carte l'année dernière** : vous devez en faire la demande sur le site de la région Rhône Alpes **- attention l'établissement dont vous dépendez est le CFPPA de Saint-Ismier (ne pas sélectionner le lycée)**

AIDE AU PERMIS

Une aide au permis est accordée aux apprentis à partir de l'âge des 18 ans - (Voir les conditions auprès du secrétariat de l'apprentissage).

Mise à jour du document pour rentrée 05/06/2023